

Nouvelle vignette de stationnement pour les citoyens de Magog

Magog, le 2 mai 2022 – La Ville de Magog annonce la distribution d’une vignette de stationnement exclusive aux citoyens pour faciliter l’accès à la gratuité de certains stationnements municipaux. La vignette sera disponible, sur rendez-vous, à compter du mercredi 4 mai à l’hôtel de ville, au centre communautaire et à la Bibliothèque Memphrémagog.

Cette nouvelle vignette sera valide jusqu’au 1^{er} juillet 2024 dans les quatre stationnements municipaux suivants :

- Zone Cabana
- Zone du Moulin
- Zone plage des Cantons
- Zone Marais

La mise en place de cette vignette permettra aux citoyens de profiter plus facilement et rapidement de la gratuité qui leur est offerte sans qu’ils aient à s’identifier aux horodateurs. Cependant, il sera toujours possible pour les citoyens qui le désirent de procéder de cette façon pour profiter de la gratuité.

Comment se procurer la vignette?

- Avoir en main une carte de citoyen valide;
- Prendre rendez-vous via la [plateforme de réservation en ligne](#);
- Récupérer la vignette en se présentant à l’heure prévue au point de ramassage sélectionné lors de la réservation (hôtel de ville, centre communautaire ou Bibliothèque Memphrémagog).

Tout citoyen de Magog âgé de 14 ans et plus qui possède une carte de citoyen valide peut se procurer une vignette de stationnement. Celle-ci devra être apposée visiblement dans le bas du pare-brise, côté conducteur, afin de permettre la vérification.

Plus de renseignements sont disponibles à ville.magog.qc.ca/vignette.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

